



L'angélique, sentinelle de nos estuaires

Il y a quelques années, l'évocation des enjeux de conservation de la biodiversité sur les estuaires atlantiques français faisait le plus souvent référence à l'esturgeon et à quelques autres poissons migrateurs. Les plantes -et parmi elles l'angélique- sont peut-être en voie de prendre leur revanche!

FRÉDÉRIC BLANCHARD • CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL SUD-ATLANTIQUE



En quinze ans, l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*), plante endémique des estuaires de la Loire, de la Charente, de la Seudre, du complexe Gironde/Garonne/Dordogne, de l'Adour, de la Nive et de la Nivelle, est passée du statut de " curiosité botanique " à celui " d'indicatrice écologique ", puis hélas plus récemment à celui moins glorieux mais actuel de " contrainte réglementaire " des dossiers d'aménagement.

Une espèce protégée

Identifiée et découverte sur la Loire en 1859, la plante restera peu étudiée durant une longue période. Elle est inscrite sur la liste des espèces végétales françaises protégées en 1982, puis sur celle des espèces d'intérêt européen en 1997. Il faudra toutefois attendre notamment le lancement de " plans de conservation " menés par le conservatoire botanique national de Brest, le conservatoire botanique national Sud-Atlantique et le jardin botanique de la ville de Nantes pour que de nouvelles recherches précisent la réparti-

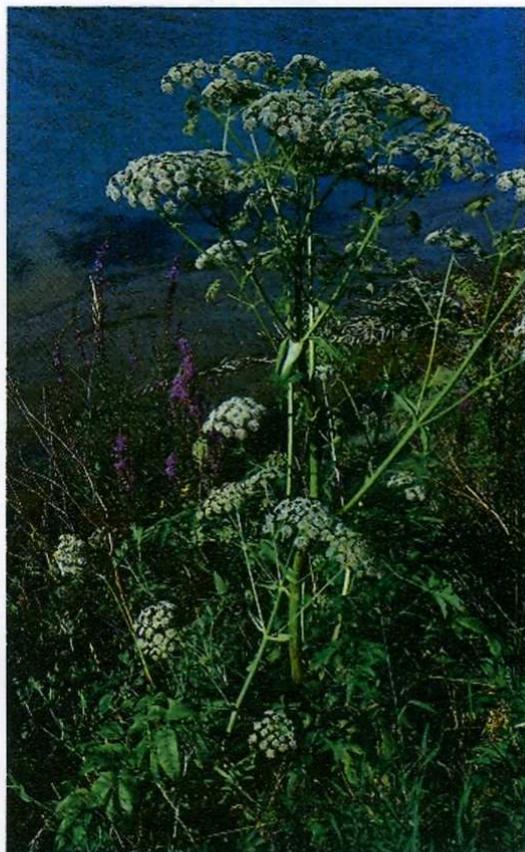
tion, la biologie, l'écologie et les menaces qui pèsent sur cette plante endémique. Les plans de conservation sont lancés respectivement en 2002-2003 pour la Loire-Atlantique, en 2005 pour l'Aquitaine et en 2007 pour Poitou-Charentes.

Un rythme de vie de trois ans

Comment vit-elle? Durant trois ans, chaque angélique accumule des réserves nutritives qui lui serviront à produire une immense inflorescence pouvant atteindre 2,5 mètres de hauteur et couverte de centaines de fleurs. La floraison qui se déroule entre juillet et août n'intervient qu'une seule fois. Épuisée par la production de milliers de semences, la plante meurt. Beaucoup de graines seront perdues et emportées par les fleuves. Quelques-unes seront déposées sur les vases des berges et germeront rapidement. Le cycle est bouclé.

Une plante rare et menacée

Les recherches récentes ont montré que la plante est encore abondante localement. À l'échelle mondiale, la plante reste rarissime. Elle a d'ailleurs pratique-



© Conservatoire botanique national Sud-Atlantique



© Conservatoire botanique national Sud-Atlantique

ment disparu de la Seudre et d'une partie de la Charente. Elle est rare sur l'Adour. De nombreuses menaces pèsent sur ses populations : remblais, pollutions, enrochements, aménagements non respectueux, régulation des marées, plantes exotiques envahissantes. La méconnaissance de l'impact de nos activités participe hélas trop souvent à cette spirale d'artificialisation qui touche l'angélique et de nombreuses autres espèces végétales tout aussi remarquables. À plus long terme, le scénario lié au changement climatique est pratiquement écrit : remontée du niveau marin en hauteur, remontée vers l'amont du front de salinité, érosion des digues et des berges, augmentation de travaux de renforcements, artificialisation croissante du milieu...

Agir tous ensemble et vite

L'enjeu est de taille : protéger l'angélique, les autres espèces végétales et animales, et plus généralement conserver l'équilibre écologique et fonctionnel des estuaires. Pour y parvenir,

scientifiques, riverains, aménageurs et acteurs de ces milieux doivent, ensemble, mieux adapter les aménagements, réfléchir à la pertinence des actions, changer certains comportements, trouver de nouvelles solutions pour concilier sécurité et maintien du corridor écologique.

Des résultats encourageants

Sur l'estuaire de la Loire, le challenge est en voie d'être gagné. De nombreux aménagements concilient désormais sécurité, découverte du milieu, équilibre écologique et angélique des estuaires !

Veillons donc à ce que sur le bassin Adour-Garonne, cette plante si particulière puisse passer du statut de " contrainte réglementaire " à celui de " plante emblématique ", véritable sentinelle de la qualité de nos estuaires, indicatrice de la pertinence de nos futures politiques d'aménagement. ○